

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 12 DECEMBRE 2019

N° 2019-09-01

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 10 Total (mini 19) : 26</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégués présents(es)

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD,
Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Sébastien BERNARD, Dominique GUEYTTE à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD.

Délégués excusés

Christian BARTHEYE, Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Investissement plan loup et activités d'élevage – Acquisition de pièges photographiques – Choix du prestataire

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2019-05-01 du 31 mai 2019

Le Président expose,

Dans le cadre du plan loup et activités d'élevage, le Parc a déposé un projet d'investissement dans différents matériels permettant de renforcer les connaissances sur le loup et les chiens de protection.

Une première phase d'investissement a eu lieu avec l'acquisition de GPS dans le cadre d'un suivi des chiens de protection sur deux exploitations.

Le Parc s'est aussi engagé localement à mobiliser les correspondants du réseau loup pour renforcer la remontée d'informations du territoire. L'objectif est de mieux apprécier la répartition des loups sur le territoire pour anticiper les mesures de protection à mettre en œuvre.

Pour cela, l'acquisition de caméras et appareils photographiques doit permettre de renforcer la mobilisation d'un réseau local avec la mise à disposition de matériel. Le Parc prévoit de s'équiper de suffisamment d'appareils pour avoir un maillage de deux secteurs du territoire. Les données récoltées devront permettre de mieux comprendre la présence des loups sur le territoire et si possible d'identifier de nouvelles zones de présence sur le territoire.

Dans la première phase d'investissement, le Parc a sollicité des prestataires pour fournir un lot de 25 appareils, avec des fonctionnalités différentes. En fonction des retours des utilisateurs sur le matériel, une seconde phase d'investissement est prévue en 2020 pour élargir les secteurs de suivi potentiels.

Un marché en procédure adapté est paru sur la plate-forme dématérialisée du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant le lundi 18 novembre sur la base de spécifications techniques de commande.

Deux entreprises ont répondu à cette annonce. Il s'agit de « **Pièges Photographiques – Ets Salgues** » et des « **Etablissements Paillet** ».

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critères pour une note sur 10	Noté sur
Prix	4 points
Proposition technique, adéquation du matériel proposé aux besoins	3 points
Accompagnement à la prise en main du matériel	3 points

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir l'entreprise Ets Paillet, mieux disante pour un coût de 6 663 € HT et 7 995 € TTC et proposant un accompagnement à la prise en main du matériel, pour l'achat d'un lot de 25 pièges photographiques. Ce coût est compatible avec le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir la proposition des établissements Paillet pour l'achat de 25 pièges photographiques
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

